

Conditions d'Octroi de Prêt

Les financements du FAPE sont accessibles aux conditions suivantes :

- 1 - Adresser au Directeur du Fonds une demande précisant l'objet et le montant de la requête
- 2 - Déposer un projet de création ou d'extension d'entreprise, rédigé conformément au canevas du FAPE
- 3 - Joindre au dossier une copie de la garantie proposée (titre foncier, carte grise de véhicule, bulletin de salaire de l'aval, caution solidaire, nantissement...)
- 4 - Participer aux actions de formation et d'encadrement proposées par le Fonds



Atelier de poterie céramique

SECTEURS D'ACTIVITES	TAUX D'INTERET APPLIQUES
Agriculture Elevage	8%
Transformation des produits locaux	10%
Commerce Prestations de services Transport Bâtiment et Travaux Publics	12%
Projets présentés par les personnes handicapées	4%



Unité de production de plats en aluminium



Fonds d'Appui à la Promotion de l'**E**mploi

Notre Credo :

" Amener le citoyen à être un véritable acteur de développement "

DIRECTION

Ouagadougou
01 BP 6496
Tél. : 50 31 51 78 / Fax : 50 31 80 61
E-mail : fape@fasonet.bf

REPRESENTATIONS

Bobo Dioulasso	Tél. : 20 98 55 30
Koudougou	Tél. : 50 44 17 88
Ziniaré	Tél. : 50 30 97 44
Tenkodogo	Tél. : 40 71 07 75
Ouahigouya	Tél. : 40 55 34 62
Fada N'Gourma	Tél. : 40 77 17 80
Kaya	
Dori	
Banfora	
Dédougou	
Gaoua	
Manga	

Historique

Le Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi (FAPE) est une structure publique créée sous la forme d'un projet par décret n° 98-533/PRES/PM/METSS du 31 décembre 1998.

Il se justifie par la volonté des autorités politiques du Burkina Faso, d'agir positivement dans un domaine très sensible tel que celui de la lutte contre le chômage et la pauvreté.

Le FAPE dans le contexte actuel, est un instrument qui participe à la réalisation du schéma global de financement des projets à un niveau intermédiaire, plus précisément ceux de la petite entreprise.

Missions

Les missions du FAPE sont :

- L'appui à la création d'emplois, à la promotion et à la consolidation des emplois déjà existants par le financement de projets
- Le suivi et l'encadrement des promoteurs ayant bénéficié d'un financement FAPE
- La recherche et la gestion des financements

Organes de Gestion

Le FAPE est doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion. Placé sous les tutelles technique du Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi et financière du Ministère de l'Economie et des Finances, le FAPE est administré par trois (3) organes qui sont :

- Le Conseil de Gestion
- Le Comité de Crédit
- La Direction du Fonds

Ressources du Fonds

Les ressources du Fonds proviennent :

- des dotations du budget de l'Etat
- des fonds propres de la structure
- des financements extérieurs (Taiwan)

Domaines d'Intervention

Le FAPE intervient prioritairement dans les secteurs suivants :

- Agriculture - Elevage
- Artisanat et transformation de produits locaux
- Prestations de services
- Commerce
- Transport
- Bâtiment et travaux publics



Ferme d'élevage



Production agricole : bananeraie

Formes d'Intervention

Les interventions du Fonds peuvent revêtir les formes suivantes :

- Financement direct
- Préfinancement des marchés
- Co-financement

Limites d'Intervention

Les crédits accordés par le FAPE sont fixés comme suit :

- * Montant plancher : 1 500 000 fcfa
- * Montant plafond : 10 000 000 fcfa

La durée de remboursement est de 5 ans maximum. Les échéances sont mensuelles, trimestrielles, voire semestrielles. Un différé de 1 à 6 mois peut être accordé.



Jardin d'Enfants